



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5578

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à la politique de la ville. Dix ans après un rapport portant sur le même sujet, la Cour des comptes constate, en dépit des efforts réalisés, que les handicaps dont souffrent les quartiers à forte précarité sociale ne se sont pas atténués. Pour renforcer l'efficacité des partenaires concernés par cette question, elle fait un certain nombre de recommandations. Elle suggère de poursuivre le rééquilibrage territorial dans la répartition des crédits spécifiques de la politique de la ville au profit des six départements identifiés comme rencontrant les plus grandes difficultés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 22 août 2012, le Premier ministre a annoncé que la recommandation de la Cour des comptes concernant la signature de conventions bilatérales entre le ministre chargé de la ville et les ministres concernés par cette politique serait mise en oeuvre. Il s'agit de faciliter la mobilisation des politiques de droit commun en faveur des quartiers défavorisés. Ces conventions permettront ainsi à chaque ministre de formaliser pour trois années son engagement au bénéfice des territoires de la politique de la ville en termes d'objectifs, de moyens mobilisés et de méthode. Des projets de convention portant sur l'éducation et l'emploi sont en cours d'examen. La démarche est étendue à d'autres ministères (intérieur, santé, culture, transports, etc.). La circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012 confirme la priorité accordée par le Gouvernement à la mobilisation des moyens au profit des quartiers concernés, et cadre précisément le dispositif retenu. Parallèlement, la concertation sur le devenir de la politique de la ville engagée le 11 octobre dernier à Roubaix a permis de démarrer une réflexion sur le contenu de l'action publique en faveur des quartiers de la politique de la ville. Dans le cadre de cette concertation, le groupe de travail Projet de territoire permet de passer en revue les grands domaines d'intervention de l'État (emploi, santé, éducation, habitat, jeunesse, culture, sports, etc.), afin de formuler des préconisations opérationnelles concernant les priorités et modes d'intervention des différentes politiques sectorielles au bénéfice des territoires prioritaires. Les réflexions de ce groupe devraient être porteuses d'enseignements pour la rédaction des futures conventions.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5578

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5365

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1645